



Licenciement economique?

Par **marty**, le **28/12/2010** à **02:22**

Bonjour, rnlicencié pour raison economique, j estime que mes employeurs n ont pas respectés certaine regles.en poste depuis 7ans (1 enfant) j ai été viré car étant le plus gros salaire (smic 35h),or un salarié embauché y a 3 ans et sans enfant a charge n a pas été licenciée(enfant du patron)rne precise que j étais vendeur en boulangerie et que l autre est en patisserie(30H/sem) j aurai tres bien pus faire son travail car il n a pas de diplome particulier et j ai deja effectué certaines chosesrnda coup pa de possibilité de reclassementrnpour finir mes employeurs m on ecrit sur le compte rendu que je ne pouvais avoir de formation(n est elle pas un droit pour tous salariés?)rnaï je eu raison d aller au prud homme?rnmerci pour vos reponses

Par **P.M.**, le **28/12/2010** à **13:35**

Bonjour, rnJe pense que vous auriez dû avant d'effectuer un tel recours vous rapprocher d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste pour construire un dossier solide...